



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) DE LA VEZERE

En application des dispositions du code de l'environnement et des arrêtés préfectoraux en date du 23 mars 2016, une enquête est organisée concernant la révision des plans de prévention du risque inondation (PPRI) sur les 16 communes de : Aubas, Le Bugue, Campagne, Condat-sur-Vézère, Les Eyzies, La Feuillade, Le Lardin-Saint-Lazare, Montignac-Lascaux, Pazayac, Peyzac-le-Moustier, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Terrasson-Lavilledieu, Thonac, Tursac, Valojoux.

Cette enquête se déroule du **jeudi 14 octobre 2021 inclus au samedi 13 novembre 2021 inclus**.

Les dossiers complets ainsi que les registres d'enquête cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, sont déposés pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouvertures des 16 mairies afin que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance et consigner, le cas échéant, leurs observations et leurs propositions sur les dispositions du plan de prévention du risque inondation des communes concernées.

De plus, les dossiers d'enquête publique peuvent également être consultés sur le site internet de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau>

Par décision du tribunal administratif de Bordeaux du 13 août 2021, Monsieur Jean-Louis EYMARD est désigné président de la commission d'enquête. Il sera assisté de Madame Josette COUDERC et de Monsieur Dominique FRANCOIS.

Les commissaires enquêteurs reçoivent, en personne, les observations du public les jours aux horaires suivants :

Mairie de Condat-sur-Vézère	Samedi 16 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Bugue	Samedi 16 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Montignac-Lascaux	Samedi 16 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Les Eyzies	Lundi 18 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Thonac	Mercredi 20 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Terrasson-Lavilledieu	Jeudi 21 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Campagne	Samedi 23 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de La Feuillade	Samedi 23 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Saint-Léon-sur-Vézère	Samedi 23 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Condat-sur-Vézère	Lundi 25 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Bugue	Mardi 26 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Montignac-Lascaux	Mercredi 27 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Lardin-saint-Lazare	Vendredi 29 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Les Eyzies	Samedi 30 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Pazayac	Samedi 30 octobre 2021	de 9h30 à 12h00

Mairie de Valojoux	Samedi 30 octobre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Saint-Léon-sur-Vézère	Mardi 2 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Les Eyzies	Mercredi 3 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Terrasson-Lavilledieu	Mercredi 3 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Lardin-saint-Lazare	Samedi 6 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Montignac-Lascaux	Samedi 6 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Peyzac-le-Moustier	Samedi 6 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Sergeac	Mardi 9 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Aubas	Mercredi 10 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Le Bugue	Mercredi 10 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Terrasson-Lavilledieu	Samedi 13 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Thonac	Samedi 13 novembre 2021	de 9h30 à 12h00
Mairie de Tursac	Samedi 13 novembre 2021	de 9h30 à 12h00

Les administrés ont la faculté de faire parvenir leurs observations et propositions aux membres de la commission d'enquête soit par lettre adressée à son attention en mairies des 16 communes, soit par messagerie électronique, à l'adresse suivante :

ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr

Des informations peuvent être demandées au préfet de la Dordogne – Direction Départementale des Territoires – SEER – Pôle RDPF – Cité administrative – 18 rue du 26^{ème} Régiment d'Infanterie – CS 74000 - 24024 Périgueux cedex.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter la copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête dans les 16 mairies concernées, à la préfecture de Dordogne, à la DDT ainsi que sur le site internet de l'État.